

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU VENDREDI 11 MAI 2012**

*L'an deux mille douze, le onze mai, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.*

<b>Présents :</b>	– Alfred BECKER	– Pierre MILLION
	– Olivier BENA	– Brigitte ROLAND
	– Christian BERNARD	– Marie-Josèphe SCHMITT
	– Josiane EHRLÉ	– Josiane TALLOTTE
	– Marie-Thérèse GERARD	– Jean ULM
<b>Pouvoirs</b>	– Jean-François COSTER à Pierre MILLION	
<b>Excusé :</b>	– Olivier BECHE	
<b>Secrétaire :</b>	– Brigitte ROLAND	

Conseillers en exercice :	12
Présents :	10
Pouvoirs :	1
Ouverture :	20h00
Clôture :	23h20
Convocation :	4/05/12

**1) ADMISSION EN NON-VALEURS DE PIÈCES IRRÉCOUVRABLES**

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

ADMET en non-valeurs les pièces suivantes du budget eau et assainissement :

Numéro de liste 766902932 : 2 pièces pour un montant de 400 €

**2) LOCATIONS DES SALLES DES ANCIENNES ÉCOLES**

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

MET à disposition de monsieur POINCOT une salle de 40m2 de l'immeuble des anciennes écoles pour une durée de 1 mois, non renouvelable, moyennant un loyer de 30 euros,

APPROUVE la convention d'occupation précaire de trois salles de l'immeuble des anciennes écoles, avec cour, couloir et bûcher adjacents, pour une durée renouvelable de deux mois, moyennant un loyer mensuel de 200 euros, établie entre la commune et la société MEEA,

AUTORISE le maire à signer tous documents relatifs à ces locations.

**3) CHANGEMENT DU FOURNISSEUR DE PROPANE**

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- approuve l'offre du fournisseur VITOGAZ pour l'approvisionnement en propane de la mairie et de la salle des fêtes
- autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**4) FIXATION DU PRIX DE VENTE DES BANCS D'ÉGLISE ET D'ANCIENS CASQUES DE POMPIER**

*Il est rappelé à l'assemblée que suite au réaménagement des bancs de l'église, huit bancs ont été retirés. Le*

Conseil municipal avant autorisé leur vente en décidant que les recettes serviraient à financer des réparations à effectuer dans l'Eglise.

Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe trois prix de vente suivant l'état des bancs d'église : 200 €, 150 €, 100€
- fixe comme suit le prix des anciens casques de pompier : 50 €.

## **5) RÈGLEMENT ET ENVELOPPE DES RÉCOMPENSES DU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le règlement du concours « maisons fleuries » 2012
- décide que les récompenses seront attribuées sous forme de bon d'achat :
  - 50 euros pour le premier de chaque catégorie
  - 25 euros pour le second de chaque catégorie

## **6) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Ajouté à l'ordre du jour en début de séance avec l'accord unanime des conseillers.

Le Conseil municipal, après délibération,

- accorde 550 euros aux Gars du Val Cross par 8 voix pour, 2 contre et une abstention
- accorde à l'unanimité 150 euros à la fanfare de Walscheid

## **7) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Madame le Maire présente
  - les devis de l'entreprise Nitting pour la réparation du pont de Morval, du mur de la rue Beau Soleil et concernant l'affaissement de la rue Nitra.
  - le rapport Novatissue sur l'épandage de boues
  - le rapport de l'agence Rhin-Meuse sur la qualité de l'eau
- Olivier BENA regrette que l'antenne lunévilloise de l'Est Républicain refuse de faire paraître un article sur la cérémonie commémorative du 8 mai.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le 4/06/2012  
Madame le Maire,



Josiane TALLOTTE



Fait à Val-et-Châtillon, le 4/06/2012  
Madame le Maire,



Josiane TALLOTTE